



## Question sur mon contrat - baisse de salaire

Par **bbbb**, le **21/01/2008** à **11:00**

Bonjour,

Voici ma question:

Cela fait maintenant un peu plus de 2 ans que je suis au sein du siège d'un grand groupe dans la grande distribution.

Je travaillais en tant qu'hôtesse d'accueil, quand, fin décembre, on me propose une évolution de poste pour devenir assistante de direction.

Le 16 janvier, on me fait signer mon contrat de travail, quand je m'aperçois que mon salaire a baissé. En tant qu'hôtesse d'accueil, mon salaire brut était de 1500 euros et pour le poste d'assistante de direction, il est devenu de 1385 euros.

De plus, sur le contrat mon poste est celui d'assistante de catégorie 3a, alors que pour les membres du personnel et au niveau des tâches qui me sont confiées, je suis assistante de direction.

J'en ai parlé avec mes supérieurs et ils ne m'ont toujours pas donné de réponse.

Que puis-je faire?

Par **pietra77**, le **21/01/2008** à **23:33**

bonjour, vous avez signé un contrat sur lequel était mentionné votre nouveau salaire. Votre

contrat, signé en deux exemplaire, fait que vous avez acceptée tout son contenu donc le salaire mentionné à l'intérieur.

Maintenant, je vous conseil de vous renseigner à l'inspection du travail, eux sauront vous dire si vous êtes payée en dessous du salaire minimum correspondant à votre Niveau et votre Coefficient. Vos Niveau et Coef sont par ailleurs indiqué en haut de votre fiche de paye, dans votre contrat, et dans la convention collective concernant votre activité. Chaque poste a un salaire minimum en fonction de ces deux attributs. Ensuite, vous avez le droit de demander à votre entreprise de vous présenter la convention collective qui vous concerne, ils ont obligation de vous la présenter si vous leur demandez, mais cela pourrait être mal prit de leur part, alors contactez l'inspection du travail.